

**Document
d'accompagnement
du référentiel de
formation**

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



Inspection de l'Enseignement Agricole

Diplôme : BTSA

« Développement et animation des territoires ruraux »

Module : M 57

Gestion juridique et financière des services

Objectif général du module :

Connaître et utiliser des outils de gestion et prendre en compte la dimension juridique dans une organisation de services

**Indications de contenus, commentaires,
recommandations pédagogiques**

Ce module a pour objectif de fournir aux apprenants les connaissances financières et juridiques nécessaires à l'exercice de leur future fonction.

Les notions abordées sont illustrées par des exemples pris dans le secteur des services en espace rural (M 52, M 54, M 55, stages...).

Objectif 1. Connaître et utiliser les outils de gestion comptable, financière et budgétaire des structures privées

Dans cet objectif, il s'agit de maîtriser les outils de gestion des structures privées. Il apparaît important de se référer à des organisations différentes (entreprise, exploitation agricole, association...).

Objectif 1.1. Identifier la structure des documents de synthèse

Au préalable, il convient de présenter le cadre global d'une comptabilité générale en vue de faciliter la compréhension des documents de synthèse (cette approche ne comprend pas l'enregistrement comptable).

L'apprenant doit connaître les principaux éléments constitutifs du bilan et du compte de résultat.

En ce qui concerne les associations, il convient d'attirer l'attention sur la diversité des obligations en matière comptable : présentation des documents de synthèse, assujettissement à la TVA... (faire le lien avec l'objectif 2.3 du M 52).

Objectif 1.2 Analyser la formation du résultat et sa signification économique

Ce sous objectif comprend le calcul et l'analyse des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG). De plus, l'apprenant doit être capable de déterminer la CAF et d'identifier son importance dans le financement d'un projet.

Objectif 1.3 Analyser la situation financière

L'analyse du bilan repose sur deux approches, financière et fonctionnelle qu'il convient d'aborder. Les notions de BFR, de FRNG, de Trésorerie Nette, d'endettement et de rentabilité doivent être maîtrisées.

Objectif 1.4 Comprendre et élaborer une gestion prévisionnelle

Il paraît pertinent de commencer par définir les différents types d'investissement et d'identifier les modes de financement (faire référence à la recherche de financement étudiée dans le module M52).

Trois outils doivent être maîtrisés : le plan de financement, le compte de résultat prévisionnel et le budget de trésorerie prévisionnel. Il semble important de souligner les liens entre ces documents dans le cadre d'une création d'activité. En complément, l'apprenant doit comprendre l'intérêt d'un tableau de bord.

Il est indispensable d'aborder les notions de marges et de coûts, en lien avec l'approche du seuil de rentabilité. De plus l'apprenant doit maîtriser et comprendre le calcul du seuil de rentabilité, ainsi que du retour sur investissement (sans évoquer la notion de Valeur Actuelle Nette).

Objectif 2 : Connaître les bases de la comptabilité publique

Dans cet objectif, il s'agit de fournir aux apprenants les bases indispensables pour travailler avec les organisations utilisant la comptabilité publique.

Objectif 2.1 Connaître les outils et principes de la comptabilité publique

Il convient de :

- identifier les organismes concernés par la comptabilité publique,
- présenter les principes de la comptabilité publique dont la double comptabilité
- distinguer les documents budgétaires et comptables : nature et rôle...
- présenter le calendrier budgétaire.

Objectif 2.2 Comprendre l'organisation du budget et des comptes

Il s'agit de comprendre la structure des documents (sections de fonctionnement et d'investissement), et d'identifier les principaux postes de dépenses/charges et de recettes/produits (particularité de l'excédent de fonctionnement).

Objectif 2.3 Comprendre la démarche d'élaboration et de suivi du budget

Il s'agit de comprendre les éléments à prendre en compte pour élaborer le budget des collectivités : les choix politiques des élus, les informations fournies par l'Etat, le bilan des années passées...

En ce qui concerne le suivi budgétaire, le paiement des factures et l'encaissement des recettes est à mettre en lien avec la séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Les notions de mandat et titres de recettes sont à évoquer.

Objectif 2.4 Analyser les comptes des communes et de leurs regroupements

A partir de cas concrets, les apprenants analysent les comptes d'une collectivité (commune ou communauté de communes).

La connaissance de la collectivité, des réalisations ou projets de la commune, la comparaison avec des collectivités de même taille... sont des éléments indispensables pour une analyse pertinente.

Objectif 2.5 Connaître les grands principes des marchés publics

Il s'agit de comprendre les raisons justifiant l'existence d'une réglementation spécifique aux marchés publics.
Les apprenants découvrent :

- ce qu'est un marché public et les structures concernées,
- les prestations concernées,
- les seuils et procédures existantes...

Objectif 3 : Comprendre les éléments juridiques essentiels rencontrés dans les organisations de services

Il s'agit d'acquérir quelques bases juridiques incontournables et de montrer aux apprenants la nécessité de prendre en compte l'aspect juridique dans les situations professionnelles rencontrées dans les organisations de services. (par exemple : lien à faire avec l'évènementiel M58, le PIC ou ...)

Objectif 3.1 Appréhender les principes généraux du droit

Il paraît important de définir la notion de droit et de montrer la nécessité d'un cadre juridique Il s'agit d'attirer l'attention de l'apprenant sur la diversité des sources du droit et leur hiérarchie. (Cf. 5.1 du module M21)

Les notions suivantes sont à aborder :

- les libertés publiques et leurs limites (liberté économiques et sociales)
- ordre public

Objectif 3.2 Connaître les obligations et les contrats

L'apprenant doit comprendre la notion d'obligation sur le plan juridique (distinguer actes et faits juridiques).

Il doit connaître l'objet des obligations (donner, faire, ne pas faire) ainsi que leur étendue (moyens et résultat).

En ce qui concerne les contrats, il s'agit de connaître :

- les principaux types de contrats
- les conditions de validité
- Les conditions d'exécution et d'inexécution

Ce sous objectif doit être abordé à partir de l'analyse de quelques contrats.

Objectif 3.3 Connaître et comprendre la notion de responsabilité

Il s'agit de comprendre la notion de responsabilité : préjudice, faute, lien de causalité.

Dans une situation donnée, distinguer la ou les responsabilités mises en jeu : responsabilité civile, responsabilité contractuelle, quasi délictuelle, délictuelle, responsabilité pénale.